



Réforme du crédit à la consommation et du surendettement

La loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation a été publiée au Journal Officiel de la République du 2 juillet 2010. Ce texte vise à rendre le crédit à la consommation plus responsable afin de lutter contre le surendettement et transpose la directive européenne 2008/48/CE du 23 avril 2008 sur le crédit à la consommation.

Les principales dispositions de la loi entreront en vigueur au fur et à mesure de la **publication des décrets d'application selon le calendrier présenté par Mme Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi** :

- **juillet-août 2010** : suppression des pénalités libératoires versées au Trésor par les personnes en interdictions bancaires pour obtenir la radiation du fichier central des chèques ; **création du comité de préfiguration chargé de la remise du rapport sur la création d'un registre national des crédits (fichier positif)** ;
- **septembre 2010** : encadrement de la publicité ; développement du microcrédit ; choix donné aux consommateurs en matière d'assurance emprunteur ; encadrement des rachats de crédit ;
- **novembre 2010** : **réforme du surendettement et du FICP** avec la réduction de la durée des plans de surendettement de 10 à 8 ans, le raccourcissement de 6 à 3 mois des délais pour décider de l'orientation des dossiers, la suspension automatique des voies d'exécution à la recevabilité du dossier et interdiction pour le débiteur de payer les dettes nées avant la recevabilité, l'obligation d'assurer la continuité des services bancaires lorsqu'un client dépose un dossier de surendettement, le raccourcissement des durées d'inscription au FICP de 8 à 5 ans ;
- **avril 2011** : réforme du taux d'usure pour le crédit à la consommation par le passage d'un système de taux d'usure dépendant de la nature du crédit à un système fondé sur le montant des crédits pour réduire les taux d'usure et encourager le développement du crédit amortissable ;
- **mai 2011** : encadrement du crédit renouvelable ; choix laissé au consommateur sur le type de crédit (amortissable ou renouvelable) pour un achat supérieur à 1 000 euros en magasin ou sur Internet ; obligations pré-contractuelles (obligation pour le prêteur de consulter le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers pour vérifier la solvabilité de l'emprunteur, établissement d'une fiche de dialogue par les cocontractants pour les crédits souscrits sur le lieu de vente ou à distance, allongement de la durée du délai de rétraction de 7 à 14 jours) ; interdiction de conditionner les avantages commerciaux à l'utilisation à crédit des cartes de fidélité et ouverture de la possibilité de régler au comptant, l'utilisation de la fonction de crédit de la carte nécessitant l'accord exprès du consommateur.

INFORMATIONS BANCAIRES ET FINANCIERES GENERALES

Echange de valeurs au niveau européen (projet SEPA)

Lors de sa réunion du 3 juin 2010, le Comité national SEPA a examiné l'état de la migration à SEPA en France. Il a pris note des efforts considérables des administrations qui assureront dès début 2011 une part très significative des virements SEPA et confirmé le lancement du prélèvement SEPA en France dès le 1^{er} novembre 2010.

Frais bancaires

MM. Georges Pauget et Emmanuel Constans ont remis à Mme Christine Lagarde, ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi, le 8 juillet 2010, le rapport sur la tarification des services bancaires. Le rapport préconise notamment :

- d'accroître la lisibilité, la transparence et la comparabilité des frais bancaires (établissement d'une liste standardisée des 10 principaux tarifs bancaires en tête des plaquettes tarifaires, mission d'évaluation et de suivi des tarifs bancaires confiée au CCSF y compris sur les tarifs outre-mer) ;
- d'aider les clients les plus vulnérables à maîtriser leurs frais bancaires (proposition d'un pack sécurité comprenant une carte de paiement à autorisation systématique plutôt qu'un chéquier, développement des systèmes d'alerte par SMS ou email) ;
- de mettre en place une nouvelle génération de forfaits bancaires (packages) plus adaptés aux besoins des consommateurs ;
- d'améliorer le traitement des incidents de paiement, notamment pour les clientèles fragiles afin de réduire les frais associés.

Le rapport est disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/services/rap10/100708_rap_Pauget_Constans.pdf

Application du RSA outre-mer

L'ordonnance n° 2010-686 du 24 juin 2010 portant extension et adaptation dans les départements d'outre-mer, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon de la loi n° 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion a été publiée au J. O. du 25 juin 2010. Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2011.

Publications de l'IEDOM

A l'occasion de la sortie des rapports annuels de l'IEDOM et de l'IEOM au titre de l'exercice 2009, M. Yves Barroux, directeur général de l'IEDOM et de l'IEOM a présenté une synthèse des principales évolutions ayant affecté les économies ultramarines ainsi que les premières tendances de l'année 2010 lors d'une conférence de presse organisée le 23 juin 2010 au siège des Instituts d'émission à Paris.

Le rapport annuel et les monographies géographiques de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Pierre-et-Miquelon sont disponibles sur notre site Internet www.iedom.fr. Celles relatives à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin seront diffusées en septembre.

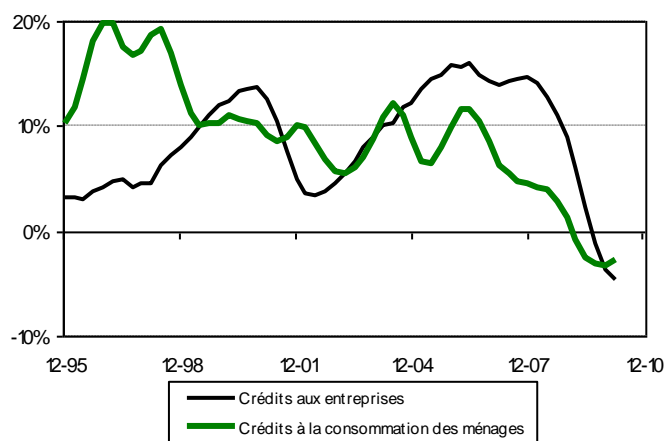
Publication du Rapport Annuel de l'IEDOM



Le Rapport Annuel de l'IEDOM portant sur l'année 2009 a été présenté lors d'une conférence de presse organisée conjointement avec l'INSEE le 2 juillet 2010. Cette rencontre a été l'occasion de publier les résultats issus des comptes rapides (projet CEROM associant l'IEDOM, l'INSEE et l'AFD) qui concluent à une croissance négative du PIB de la Réunion à - 2,7% en 2009 en volume. Le rapport est disponible à la vente dans la plupart des librairies de l'île au tarif de 12,50 €, il est également téléchargeable gratuitement sur le site de l'iedom. Organisé en quatre parties, il présente dans un premier temps les **caractéristiques structurelles** de la Réunion, puis le **panorama de l'économie réunionnaise** en relevant les principaux indicateurs économiques ainsi que les politiques publiques et leur mise en œuvre. Un troisième chapitre détaille les **différents secteurs d'activité** qui constituent l'économie locale, en soulignant leurs dynamiques et leurs problématiques propres. Enfin, l'évolution **monétaire et financière** locale fait l'objet d'un quatrième chapitre. Les thèmes analysés portent sur l'organisation du secteur (densité, réseau,..), les grandes tendances de l'activité bancaire en termes d'encours de crédits et de collecte de dépôts (parts de marché,..) et la situation financière des principales banques de la place en détaillant leur compte d'exploitation

Un marché du crédit toujours atone

Evolution comparée des crédits aux entreprises et du financement de la consommation des ménages (en glissement sur douze mois)



Source : Iedom

En matière de distribution de crédits à la clientèle, la légère reprise enregistrée au quatrième trimestre de l'année 2009 (+1,9% soit +238 millions d'€) ne s'est pas poursuivie au premier trimestre 2010. L'ensemble des compartiments du marché du crédit sont en recul sur le trimestre.

Ce sont les crédits consentis aux entreprises qui diminuent le plus fortement sur le trimestre, avec une baisse de -129 millions d'€ (-2,6%) entre décembre 2009 et mars 2010, pour s'établir à 4,9 milliards d'€. La baisse enregistrée sur les douze derniers mois atteint pour sa part -256 millions d'€ (soit -5,0%).

Au sein des crédits aux entreprises, les financements d'exploitation s'inscrivent en recul de -87 millions d'€ sur le premier trimestre 2010 (-7,4%). Toutes les formes de concours à court terme, hormis les comptes ordinaires débiteurs des entreprises, voient leurs encours diminuer : -19,6% pour les créances commerciales, -14,4% pour l'affacturage, -10,3% pour les crédits de trésorerie.

Dans ce contexte, la hausse de +12,2% des comptes ordinaires débiteurs peut aussi être considérée comme un signe de tensions de trésorerie pour les entreprises et révélateur d'une montée des risques. Le financement de l'exploitation des entreprises s'inscrit dans un mouvement régulier de baisse des encours observé depuis décembre 2008, avec un seul trimestre de pause au trimestre précédent (+4,9%).

De même, les crédits d'investissement aux entreprises diminuent de -18 millions d'€ (-0,6%) au premier trimestre 2010, pour le quatrième trimestre consécutif. La baisse sur douze mois s'établit à -3,1% par rapport à mars 2009.

Les crédits consentis aux ménages s'inscrivent également en baisse entre décembre 2009 et mars 2010 de -0,7% (soit -40 millions d'€), en raison tout particulièrement du fort recul enregistré par les encours de crédits en faveur de la consommation des ménages (-47 millions d'€ soit -2,9% au premier trimestre 2010). Ces derniers avaient enregistré cinq trimestres consécutifs de baisse des encours en 2008 et 2009 (dont -0,6% au troisième trimestre 2009, -1,7% au deuxième et -1,6% au premier) avant une légère reprise au dernier trimestre. A l'inverse, le financement de l'habitat des ménages s'inscrit en hausse (+0,2% soit +7 millions d'€) sur le premier trimestre 2010, traduisant une stabilité du marché immobilier réunionnais. Le quatrième trimestre 2009 s'était inscrit en hausse beaucoup plus marquée (+96 millions d'€ soit +2,3%) après deux trimestres difficiles (+0,4% au troisième trimestre et +0,9% au second trimestre). Cette reprise peut néanmoins s'expliquer par la finalisation d'opérations de défiscalisation.

BREVES ECONOMIQUES

LES INDICATEURS DE REFERENCE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Prix (INSEE)	Indice général des prix à la consommation-mai 2010 Métropole et DOM – mai 2010	123,4	+ 0,2 %	+1,4 % + 1,6 %
RMI (CAF)	Nombre de bénéficiaires du RMI et RSO – mai 2010 Cumul des prestations versées (millions d'€)	70 493 164,4	+ 0,5 %	- 1,4 % + 2,2 %
Commerce extérieur (Douanes)	Importations – avril 2010 (en cumul - millions d'€) Exportations – avril 2010 (en cumul - millions d'€) Taux de couverture	1 235 80 6,5 %	- - -	+ 2,9 % - 6,3 % - 0,6 pt
Chômage DTEFP	Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégorie A = cat 1+ cat 2+ cat 3 hors activité réduite) : mai 2010	106 675	- 0,3 %	+ 15,9 %

LES SECTEURS D'ACTIVITE

		Données brutes	Δ mois précédent	Glissement annuel
Trafic Maritime (DDE)	Trafic de marchandises à Port Réunion (tonnes) mars 2010 Cumul 2010	280 732 1 036 887	- 13,6 % -	- 3,2 % + 12,0 %
Trafic Aéroportuaire	Nombre de passagers enregistrés aux aéroports de Roland-Garros et de Pierrefonds mai 2010 Cumul 2010	163 566 778 615	+ 23,0 % -	+ 12,6 % + 14,7 %
Construction (Douanes / CERBTP)	Importation de ciment/clinker – (millions d'euros) avr. 2010 Cumul 2010 (millions d'euros) Importation de ciment/clinker – (milliers de tonnes) avr. 2010 Cumul 2010 (milliers de tonnes) Effectifs salariés du BTP à fin avril 2010	1,1 9,2 9,6 122,6 16 962	- 10,2 % - - 11,1 % - - 1,3 %	- 74,7 % - 6,6 % - 83,5 % - 3,8 % - 18,2 %

De nouveaux acteurs économiques à La Réunion

Au cours du mois de juin 2010, de nouveaux responsables économiques ont été nommés. Yann de Prince, le PDG de Mobius, a été élu nouveau président du Medef, il succède à François Caillé et présidera l'organisation patronale pendant trois ans. La chanteuse Jacqueline Farreyrol remplace Pierre Vergès à la tête de l'IRT (Ile de La Réunion Tourisme) et enfin Dominique Vienne élu président de la CGPME (confédération générale des petites et moyennes entreprises) remplace Pascal Thiaw-Kine qui a passé 14 ans à la tête de ce syndicat patronal.

26ème session du Conseil des Ministres de la Commission de l'Océan Indien

Le **Ministre des Affaires Etrangères de l'Ile Maurice** a pris la présidence de la Commission de l'océan Indien (COI), lors de la 26e session du Conseil des ministres de la COI, le 8 juin.

Les cinq membres composant la COI (Madagascar, Maurice, les Comores, les Seychelles et La Réunion) ont échangé sur des sujets **d'intérêt régional et ont arrêté le programme d'actions de la COI pour la présidence** à venir. Parmi les points inscrits à l'ordre du jour, **la lutte contre la piraterie maritime, l'amplification de la coopération économique et des échanges commerciaux inter-îles, la mise en œuvre de la stratégie régionale pêche et aquaculture**, la coopération sur la santé et la sécurité alimentaire, **le renforcement du partenariat avec l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)** et la situation institutionnelle malgache ont notamment été examinés.

Le développement de la pêche à la Réunion

Le deuxième thonier sennear surgélateur de la Sapmer est entré en exploitation. Comme le Franche-Terre, le « Manapany », **nom d'un village côtier du Sud de la Réunion, a été construit au Vietnam** sur le chantier South East Asia Shipyard (SEAS) filiale vietnamienne des chantiers Piriou (**30 millions d'€** ; capacité annuelle 7 000 tonnes). La Sapmer qui a obtenu la reconnaissance " Pêche responsable " du bureau Veritas pour l'activité thonière, souhaite conquérir de nouveaux marchés comme le marché anglais. Le Manapany opérera dans l'océan Indien, sa pêche (thon Albacore et Listao) sera ensuite débarquée à l'Ile Maurice pour être valorisée dans l'usine " Mer des Mascareignes " filiale de la Sapmer. Par ailleurs, les quotas autorisés pour la pêche à la légine ou « **l'or blanc des mers du Sud** », pratiquée également par la Sapmer, pourraient être révisés selon les résultats de la **campagne d'estimation des niveaux de ressources halieutiques du plateau des Kerguelen**, intitulée Poker II et lancée par les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF).

4 protocoles d'accord pour le logement social

Le Conseil général, le 9 juin 2010, a renouvelé son protocole d'accord avec la Caisse des Dépôts et consignations (CDC) pour la période 2010-2014 en faveur du logement social. Les collectivités sont appelées à garantir en moyenne à hauteur de 30% les emprunts contractés par les bailleurs sociaux auprès de la CDC pour le financement de la construction des LLTS et LLS. Dans ce cadre, **trois autres protocoles ont été signés entre la CDC, la SHLMR, la SIDR et l'ÉPFR** (Établissement Public Foncier). Sur une enveloppe de **988 millions d'€** de prêts sur 3 ans, 968 millions sont destinés à la SHLMR et la SIDR et 20 millions à l'ÉPFR pour **un programme d'acquisition foncière** conséquente.

PRINCIPAUX TAUX D'INTERET ET DE CHANGE

Taux directeurs de la Banque centrale européenne

	taux	date d'effet
Taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème	1,00%	13/05/2009
Taux de la facilité de prêt marginal	1,75%	13/05/2009
Taux de la facilité de dépôt	0,25%	08/04/2009

Taux d'intérêt légal		Taux de l'épargne réglementée (depuis le 01/08/09)					
ANNEE 2010	0,65%	JO du 11/02/10	Livret A et bleu	LDD	LEP	PEL*	CEL*
ANNEE 2009	3,79%	JO du 11/02/09	1,25%	1,25%	1,75%	2,50%	0,75%

* hors prime d'Etat

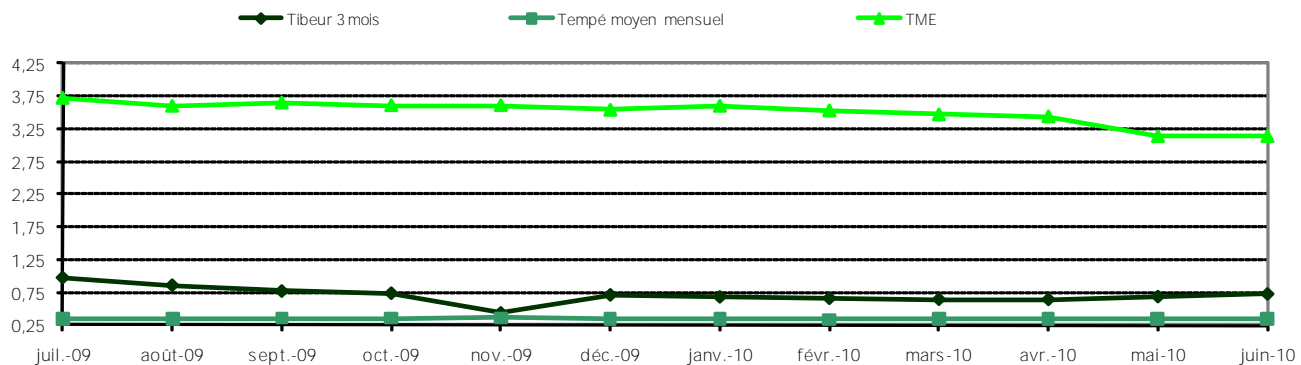
Taux moyen monétaire mensuel (Tempé moyen mensuel)				TIBEUR (juin 2010)			
Mars	Avril	Mai	Juin	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
0,3434%	0,3453%	0,3386%	0,3489%	0,4460%	0,7270%	1,0120%	1,2810%
Taux moyen mensuel des emprunts d'Etat à long terme (TME)				Taux moyen mensuel des obligations d'Etat (TMO)			
Mars	Avril	Mai	Juin	Mars	Avril	Mai	Juin
3,47%	3,44%	3,14%	3,14%	3,67%	3,64%	3,34%	3,34%

Taux de l'usure (applicable à partir du troisième trimestre 2010)

Crédits aux particuliers	Seuils de l'usure	Crédits aux entreprises	Seuils de l'usure
Prêts immobiliers			
Prêts à taux fixe	6,09%		
Prêts à taux variable	5,35%		
Prêts relais	5,96%		
Autres prêts			
Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	21,15%		
Découverts en compte, prêts permanents et financement d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts voyageurs hypothécaires	19,27%	Découverts en compte (1)	13,39%
Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	8,61%		

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

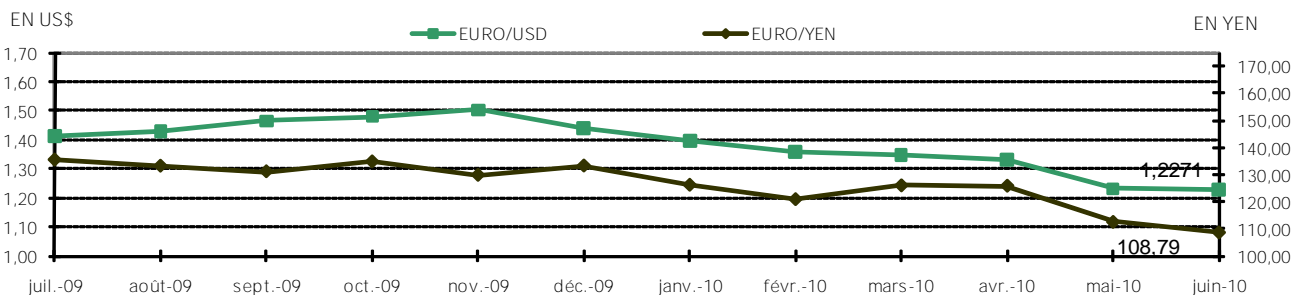
Taux des marchés monétaires et obligataires



Taux de change (dernier cours fin de mois)

EURO/USD (Etats-Unis)	1,2271	EURO/ZAR (Afrique du sud)	9,3808	EURO/SRD (Surinam)	3,35520
EURO/JPY (Japon)	108,7900	EURO/BWP (Botswana)	8,61920	EURO/ANG (Ant. Néerl.)	2,18810
EURO/CAD (Canada)	1,289	EURO/SCR (Seychelles)	15,2257	EURO/DOP (Rép. Dom.)	45,0393
EURO/GBP (Grande-Bretagne)	0,81750	EURO/MUR (Maurice)	39,6652	EURO/BBD (La Barbade)	2,44480
EURO/SGD (Singapour)	1,7160	EURO/BRL (Brésil)	2,2082	EURO/TTD (Trinité et Tobago)	7,76220
EURO/HKD (Hong-Kong)	9,5549	EURO/VEF (Vénézuéla)	3,17690	EURO/XPF (COM Pacifique)	119,33170
EURO/MGA (Madagascar)	2767,06	EURO/XCD (Dominique)	3,3005	EURO/FC (Comores)	491,96775

Evolution de l'euro sur 12 mois (dernier cours fin de mois)



Taux de conversion irrévocables pour les 16 pays de la zone euro

1 EURO =	40,3399 BEF	6,55957 FRF	40,3399 LUF	200,482 PTE
	1,95583 DEM	0,787564 IEP	2,20371 NLG	5,94573 FIM
	166,386 ESP	1936,27 ITL	13,7603 ATS	340,750 GRD
	239,640 SIT	0,585274 CYP	0429300 MTL	30,1260 SKK

Directeur de la publication : Y. BARROUX - Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN

Editeur et Imprimeur : IEDOM - 4 rue de la compagnie 97400 Saint Denis

Achévé d'imprimer le 19 juillet 2010 - Dépôt légal : juillet 2010 - ISSN 1240-3857